

Les priorités de votre chef-fe de la sécurité de l'information doivent aussi être celles de votre conseil d'administration

08 mai 2025

Cet article s'inscrit dans la série 12 principes stratégiques en gestion des risques liés au respect de la vie privée, à la cybersécurité et à l 'IA. Celle-ci explore les principaux aspects sur lesquels les équipes de direction et les conseils d'administration doivent collaborer pour protéger la valeur de leur entreprise dans un environnement de risque de plus en plus complexe.

La cybersécurité ne peut plus être cloisonnée. Elle doit être abordée par les conseils d'administration et intégrée dans les stratégies de gouvernance des risques. De plus en plus, les chef·fes de la sécurité de l'information sonnent l'alarme à propos non seulement de menaces externes, mais aussi d'incohérences au sein de leur propre organisation entre la cyberplanification et les risques réels, de même que les stratégies de continuité des activités et la réponse aux crises.

Pourquoi est-ce important?

De nombreux conseils d'administration voient toujours la cybersécurité comme une question technique ou la responsabilité des équipes de TI. Toutefois, les cyberattaques ont maintenant des répercussions directes sur la continuité des opérations, la confiance des investisseurs et l'image de marque. Les rançongiciels peuvent interrompre les activités. Les atteintes à la sécurité des données peuvent donner lieu à des actions collectives. En résumé les cybermenaces sont également des menaces d'affaires.

Les conseils d'administration qui traitent la cybersécurité et la gouvernance comme une priorité et exigent que leurs cadres soient au diapason se trouveront en meilleure position pour affronter les perturbations et garder la confiance des parties prenantes.

Ce que les équipes de direction et les conseils d'administration doivent prioriser

1. **Intégration des cyberrisques à la stratégie de gestion des risques**Les cyberrisques doivent être considérés au même titre que les autres risques



- pour que les conseils d'administration puissent les comparer et les gérer adéquatement.
- 2. Planification de la continuité des activités qui tient compte des rançongiciels Les plans de continuité des activités et de reprise après catastrophe doivent traiter les rançongiciels comme une menace à part entière. Ils doivent également comprendre une stratégie de communication et de restauration des données et des dispositions en cas d'arrêt des systèmes.
- 3. Prise en compte des aspects juridiques, des relations publiques et des activités dans votre plan de crise Une réponse bien coordonnée requiert la collaboration de toutes les équipes. Il est important que les conseils demandent aux personnes responsables des activités juridiques, des communications et de l'exploitation si elles ont testé un scénario d'atteinte à la sécurité des données ensemble, et si leur plan est régulièrement réexaminé.
- 4. Définition claire des responsabilités et de l'autorité du/de la chef·fe de la sécurité de l'information

 Les conseils d'administration doivent comprendre de qui relève le/la chef·fe de la sécurité de l'information, à quel point il/elle est en mesure de faire escalader un problème, et si il/elle est entendu·e par les autres membres de la haute direction.

Dernières réflexions

Un conseil d'administration qui se préoccupe des cyberrisques n'est pas que de la bonne gouvernance - il s'agit d'un avantage concurrentiel. Dans un environnement de risque instable, toutes les parties doivent avancer dans la même direction pour faciliter la prise de décisions.

Par

Hélène Deschamps Marquis

Services

Cybersécurité, respect de la vie privée et protection des renseignements personnels, Intelligence artificielle (IA)



BLG | Vos avocats au Canada

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG) est le plus grand cabinet d'avocats canadien véritablement multiservices. À ce titre, il offre des conseils juridiques pratiques à des clients d'ici et d'ailleurs dans plus de domaines et de secteurs que tout autre cabinet canadien. Comptant plus de 725 avocats, agents de propriété intellectuelle et autres professionnels, BLG répond aux besoins juridiques d'entreprises et d'institutions au pays comme à l'étranger pour ce qui touche les fusions et acquisitions, les marchés financiers, les différends et le financement ou encore l'enregistrement de brevets et de marques de commerce.

blg.com

Bureaux BLG

Calgary

Centennial Place, East Tower 520 3rd Avenue S.W. Calgary, AB, Canada T2P 0R3

T 403.232.9500 F 403.266.1395

Montréal

1000, rue De La Gauchetière Ouest Suite 900 Montréal, QC, Canada

H3B 5H4

T 514.954.2555 F 514.879.9015

Ottawa

World Exchange Plaza 100 Queen Street Ottawa, ON, Canada K1P 1J9

T 613.237.5160 F 613.230.8842

Toronto

Bay Adelaide Centre, East Tower 22 Adelaide Street West Toronto, ON, Canada M5H 4E3

T 416.367.6000 F 416.367.6749

Vancouver

1200 Waterfront Centre 200 Burrard Street Vancouver, BC, Canada V7X 1T2

T 604.687.5744 F 604.687.1415

Les présents renseignements sont de nature générale et ne sauraient constituer un avis juridique, ni un énoncé complet de la législation pertinente, ni un avis sur un quelconque sujet. Personne ne devrait agir ou s'abstenir d'agir sur la foi de ceux-ci sans procéder à un examen approfondi du droit après avoir soupesé les faits d'une situation précise. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller juridique si vous avez des questions ou des préoccupations particulières. BLG ne garantit aucunement que la teneur de cette publication est exacte, à jour ou complète. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sans l'autorisation écrite de Borden Ladner Gervais s.e.n.c.r.L., s.r.l. Si BLG vous a envoyé cette publication et que vous ne souhaitez plus la recevoir, vous pouvez demander à faire supprimer vos coordonnées de nos listes d'envoi en communiquant avec nous par courriel à desabonnement@blg.com ou en modifiant vos préférences d'abonnement dans blg.com/fr/about-us/subscribe. Si vous pensez avoir reçu le présent message par erreur, veuillez nous écrire à communications@blg.com. Pour consulter la politique de confidentialité de BLG relativement aux publications, rendez-vous sur blg.com/fr/ProtectionDesRenseignementsPersonnels.

© 2025 Borden Ladner Gervais s.E.N.C.R.L., s.R.L. Borden Ladner Gervais est une société à responsabilité limitée de l'Ontario.